



## Académie de CAEN

### Compte rendu du Comité Technique Paritaire Spécial (CTPS) du 15 mars 2010

Ce CTPS était le premier à se réunir après la proclamation des résultats le 26 janvier 2010.

Etaient présents au titre de la parité administrative : Mme Joliat, SG du rectorat, Mme Catherine, DRH, Mme Poirier, Chef de division de la DPAP, Mme Lay, chef de division de la DE, Mme Hauchard-Seguin, SG de l'IA 14, M. Pinard, SG de l'IA 50, M. Prod'Homme, SG de l'IA61, M. Lafond-Puyet, SG adjoint, M. Schott, chef de division de la DIFA, Mme Grech-Flambard, chef de division de la DOSS de l'IA 14.

Etaient présents au titre de la parité syndicale :

M. Ferrette (FSU), M. Delannoy (FSU), M. Emond (FSU), Mme Truffot (FSU), Mme Campain (FSU), Mme Fernandes Tronco (FSU), Mme Desavis-Oger (FSU), Mme Huet (FSU), Mme Donati (FSU), Mme Lemièrre (FSU), les collègues de l'UNSA et du SGEN-CFDT.

On peut déjà regretter l'absence des principaux représentants des autorités académiques puisque Mme le Recteur était absente ainsi que tous les Inspecteurs d'académie.

Points abordés :

Le règlement intérieur du CTPS

La préparation de la rentrée 2010

Le Schéma Directeur des Infrastructures (SDI)

Les questions diverses

#### Le règlement intérieur du CTPS

Ce point concernant plus particulièrement l'organisation pratique du CTPS, nous ne faisons pas de détail des discussions sur ce sujet.

#### La préparation de la rentrée 2010

L'enquête SERACA sert à évaluer le nombre de postes que l'académie de CAEN doit rendre au Ministère. Selon cette enquête notre académie est dans une moyenne nationale indiquant que nous ne sommes ni excédentaire ni déficitaire en postes. Nous avons demandé à avoir une copie de cette enquête. Nous connaissons depuis décembre 2009 le nombre de postes à rendre :

12 pour la rentrée 2010. Sur cet ensemble, 4 seront retirés des EPLE du Sud-Manche qui ferment à la rentrée prochaine : Collège Charlemagne de Juvigny-le-Terre et de la fermeture du Collège Pierre Motier du Teilleul.

Il y a donc 8 postes supprimés dans les services académiques mais avec la mutualisation de certains secteurs (logistique et acci-

dents du travail) la répartition des suppressions de postes se fait plus ressentir dans les IA à savoir :

Rectorat : -4 (suppression) +5 (mutualisation logistique Rectorat/IA 14) +1 (mutualisation accidents du travail) au total le rectorat bénéficie de 2 postes supplémentaires

IA 14 : -2 (suppressions) - 5 (mutualisation logistique Rectorat) -0,5 (mutualisation accidents du travail) au total 7,5 postes supprimés



Rassemblement devant le CTPS contre les suppressions de postes et le SDI

IA 50 : -1 (suppression) -0,5 (mutualisation accidents du travail) au total 1.5 poste supprimé

IA 61 : -0.7 (suppression) -0.3 (mutualisation accidents du travail) au total 1 poste de supprimé

Ci-après le détail de la répartition des suppressions de poste dans chaque structure :

#### **RECTORAT :**

- 1 poste TOS pour la cantine, budgétisé sur les crédits du rectorat, mais relevant du CROUS. Ce dernier le récupère.

- 1 poste au service logistique
- 1 poste au service du courrier
- 1 poste à la DEC

#### **IA 14 :**

- 1 poste : Mme le Secrétaire Générale de l'IA en question nous indique qu'une réflexion est en cours pour déterminer le secteur concerné par cette suppression

- 1 poste à la reprographie : la charge de travail sera assumée par la reprographie du rectorat, soit 500 000 copies/an.

#### **IA 50 :**

- 1 poste : les choix de réorganisation interne ne sont pas totalement fixés. Il est impossible pour le moment de connaître le poste touché.

#### **IA 61 :**

- 0.7 poste : le poste de la Documentation disparaît, ses tâches seront réparties sur plusieurs collègues. Bien entendu, la collègue travaillait à plein temps et il s'agit d'un « jeu de chiffre » pour obtenir un poste entier supprimé.

#### **A ces suppressions, s'ajoute une suppression en service informatique :**

Il faut ajouter à ces suppressions de postes, la suppression/redéploiement d'un poste ITRF de catégorie C au titre de la mise en place de SIRHEN (Système Informatique des Ressources Humaines de l'Education Nationale) à Versailles.

Il n'y aura pas de mesure de carte scolaire pour les services académiques (en EPLE ce sera le cas, par contre). Cela ne veut pas dire que des contractuels ne seront pas touchés.

#### **SDI**

Alors que nous attendions un certain nombre d'informations, nous avons été surpris par le peu de nouvelles apportées. Mme Joliat attend la réunion nationale

des SG d'académies pour avoir des précisions sur le SDI et sa déclinaison académique. A l'issue de cette réunion, elle pourra informer les personnels en services informatiques. A la demande de la FSU, ce sont bien tous les personnels en services informatiques (CDTI inclus, donc) qui seront invités.

#### **Questions diverses**

La FSU a demandé un **groupe de travail sur la rémunération des contractuels**. Mme Joliat a accepté que cette question soit discutée en CCP avec les délégués du personnel contractuel.

La FSU a demandé, avec l'UNSA, qu'un bilan social soit fait pour les services. Celui-ci pourrait être disponible vers la fin de l'année.

La FSU a demandé que le **Comité Hygiène et Sécurité spécial (CHSS)** existant pour le Rectorat puisse traiter des problèmes hygiène et sécurité des Inspections académiques également. Sans dire non en définitive, Mme Joliat souhaite en discuter avec les SG des IA.

La FSU a demandé les documents concernant les **indemnités** en IA et rectorat. Il nous a été indiqué que nous y aurions accès au prochain CTPS prévu avant la fin de l'année scolaire 2009-10. Nous avons insisté pour avoir les montants globaux par IA et pour le rectorat concernant la partie modulée des IAT et IFTS de juin et décembre.

Mme Joliat a annoncé la mise en place d'un groupe de travail sur la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) pour la catégorie B courant avril 2010. Le ministère souhaite aller très vite et enjoint les académies à ce que cela soit effectif au 1<sup>er</sup> avril 2010. Pour la catégorie C, la PFR est prévue en 2011.

La FSU a demandé que les syndicats participent aux groupes de travail sur les services informatiques. Mme Joliat a refusé.

Le SGEN CFDT a demandé la mise en place d'une CPE (Commission Paritaire d'Etablissement) pour les ITRF. Mme Joliat a accepté.